

Ci-dessous les résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : **CONTRÔLE SANITAIRE**

ADDUCTION DE COLSON

Exploitant : EPDSM DE COLSON

Commune : **FORT-DE-FRANCE**



Prélèvement et mesures de terrain effectués pour le compte de l'ARS, par LTA - D. MARIE JOSEPH le 27 mars 2019 à 09h25
 Installation (Code): UNITE DE DISTRIBUTION CHS COLSON (000083)
 Point de surveillance (Code) : FDF/HOPITAL COLSON BÂTIMENT RÉGIS - ÉVIER SALLE DE SOINS (0000000142)
 Analyse effectuée : D1

Référence laboratoire : H_E_19.823.1 [LABORATOIRE TERRITORIAL D'ANALYSES DE MARTINIQUE (9722)]

Prélèvement n° 97200097849

CONCLUSION SANITAIRE

Eau potable au vu des paramètres recherchés, naturellement faiblement minéralisée.

Mesures de terrain	Résultats	Unité	Références de qualité		Limites de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES						
ASPECT (QUALITATIF)	0	SANS OBJET				
COULEUR (QUALITATIF)	0	SANS OBJET				
ODEUR (QUALITATIF)	0	SANS OBJET				
SAVEUR (QUALITATIF)	0	SANS OBJET				
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL						
TEMPÉRATURE DE L'EAU	24,9	°C		25		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
PH	7,1	unité pH	6,5	9,0		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION						
CHLORE LIBRE	0,33	mg(Cl ₂)/L				
CHLORE TOTAL	0,33	mg(Cl ₂)/L				

Analyse laboratoire	Résultats	Unité	Références de qualité		Limites de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES						
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	<0,1	NFU		2,0		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
PH	7,1	unité pH	6,5	9,0		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	5,0	°f				
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	3,86	°f				
MINÉRALISATION						
CALCIUM	11	mg/L				
CONDUCTIVITÉ À 25°C	137	µS/cm	200	1100		
MAGNÉSIUM	2,7	mg/L				
PARAMÈTRES AZOTES ET PHOSPHORES						
AMMONIUM (EN NH ₄)	<0,025	mg/L		0,1		
PARAMÈTRES MICROBIOLOGIQUES						
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	0	n/mL				
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	0	n/mL				
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	<1	n/(100mL)		0		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	<1	n/(100mL)				0
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	<1	n/(100mL)				0

Les résultats du contrôle sanitaire de l'eau destinée à la consommation humaine sur <http://www.eaupotable.sante.gouv.fr>
 Le bilan qualité joint à la facture d'eau sur <http://ars.martinique.sante.fr>

Affichage obligatoire du présent document dans les deux jours ouvrés suivant la réception et conformément à l'article D1321-104 du Code de la Santé Publique

Validé le 25 avril 2019
 Le Directeur de la
 Veille et Sécurité Sanitaires
 Alain BLATEAU